

Mobilier provenant de l'extérieur



Destinataire : Tous les Agents

Poste : Général

Type de consigne : Permanente

Redacteur : Mme WADE

Date : 11/04/2025

Bonjour,

Ce mail pour vous préciser qu'aucun mobilier provenant de l'extérieur (tables, chaises, meubles à chaussures, etc.) ne doit, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, être introduit dans l'établissement. Une chaise a été déposée à côté des poussettes hier et un meuble de chaussures au pavillon 1A ce matin. Il y a quelques semaines, c'était un matelas et j'avais déjà donné la consigne. Merci d'être vigilant à ce sujet SVP.

Également, toutes les poussettes doivent être pliées et rangées dans l'endroit prévu à cet effet. Merci de demander à chaque personne qui rentre avec une poussette de le faire et de nous informer si elle refuse.

Je reste disponible.

Merci,

Thiané

Signature